

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
4 décembre 2007
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 17^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 octobre 2007, à 10 heures

Présidente : M^{me} Malinovska (Vice-Présidente) (Lettonie)**Sommaire**Point 66 de l'ordre du jour : Promotion des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Wolfe (Jamaïque), M^{me} Malinowska (Lettonie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 66 de l'ordre du jour : Promotion des droits de l'enfant (suite) (A/62/297 et 319; A/C.3/62/2)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant (suite) (A/62/182,209 et 228)

b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite) (A/62/259)

1. **M. del Rosario Ceballos** (République dominicaine), prenant la parole au nom des États membres du groupe de Rio, souligne que les stratégies de lutte contre la pauvreté et les plans de développement économique et social centrés sur l'enfance devraient être assortis de programmes de protection contre la violence et la discrimination ainsi que de programmes d'éducation privilégiant les groupes les plus vulnérables, intégrant les dimensions d'égalité entre les sexes et des droits de l'homme. En dépit de la baisse du taux de mortalité infantile dans la région des Amériques et des Caraïbes, la région continue d'être affectée par le VIH/sida. Des campagnes de sensibilisation ont été lancées pour prévenir l'infection, éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant et assurer que les enfants atteints recevront l'appui nécessaire. L'éducation constitue également une priorité et les États doivent prendre les mesures appropriées pour assurer l'accès de tous les enfants à une éducation primaire gratuite et de qualité tout en améliorant l'accès à l'enseignement secondaire.

2. Les pays du Groupe de Rio se sont fermement engagés à éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants et se félicitent du rapport de l'Expert indépendant contenu dans le document A/62/209. Ils réitèrent leur attachement aux droits des familles et communautés autochtones concernant l'éducation et le bien-être de leurs enfants. En sa qualité de coauteur du projet de résolution sur les droits de l'enfant, le Groupe de Rio tient à rappeler que la reconnaissance internationale des droits de l'enfant exige une modification profonde de la hiérarchie adulte-enfant. C'est en Amérique latine que s'est déroulée la plus forte mobilisation en faveur de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de

l'enfant, un processus dynamique qui reste d'actualité tant sur le plan juridique que pratique.

3. **M^{me} Gendi** (Égypte) dit que son Gouvernement a contribué à la diffusion de l'étude sur la violence à l'encontre des enfants et souscrit pleinement à ses recommandations. Il appuie la proposition de créer un poste de Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants. Ce poste devrait être financé à partir du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies plutôt que par des contributions volontaires, et ce afin de garantir sa continuité, son efficacité et établir fermement le concept d'une participation internationale dans le cadre institutionnel pour régler ce problème.

4. Son Gouvernement attache une grande importance à la coopération internationale, régionale et nationale pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants. L'Égypte a créé une Commission nationale pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des enfants et a appuyé l'Expert international durant l'élaboration de son rapport en vue d'assurer que ses conclusions concordent avec les conceptions régionales du monde arabe et du Moyen-Orient ainsi que de l'Afrique. Dans sa capacité de chef de file du Comité régional permanent pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude, son Gouvernement, par l'intermédiaire du Conseil national pour l'enfance et les femmes, a joué un rôle actif sur les plans national, régional et international dans la promotion des stratégies visant à prévenir la violence à l'encontre des enfants. Il a également traduit à ses frais l'étude en arabe qu'il a diffusée dans tout le Moyen-Orient. En outre, il a mis en place des mécanismes de prévention de la violence à l'encontre des enfants, notamment un numéro de téléphone gratuit que les enfants peuvent appeler pour signaler des faits de violence qui font aussitôt l'objet d'une enquête. Des efforts ont également été faits afin d'affecter de plus en plus de ressources dans le budget de l'État pour mettre en œuvre à l'échelle nationale les recommandations de l'étude.

5. Le rapport du Secrétaire général sur les petites filles (A/62/297) manque de clarté et d'une vision objective et intégrée en ne prenant pas en compte la dimension du développement dans les violences faites aux fillettes et la façon d'y mettre fin. Au contraire, le rapport récapitule des cas évoqués à la Commission de la condition de la femme et décrit les résultats obtenus au moyen des instruments relatifs aux droits de

l'homme et des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Il ne présente aucune recommandation pour réaliser les avancées souhaitées afin d'améliorer la situation des petites filles ni des engagements de la communauté internationale pour aider le cas échéant les pays en développement et les pays les moins développés à cet égard. Il convient de faire état, dans ce contexte, de l'important travail effectué par le Fonds des Nations Unies pour la population, notamment l'étude réalisée dans le cadre de la campagne mondiale pour la prévention de la fistule obstétrique. Le rapport n'établit aucun lien entre les conditions pathologiques et la situation des petites filles. Elle espère qu'à l'avenir les rapports aborderont cet aspect.

6. Le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (A/62/228) relatant ses visites dans les zones de conflit, en particulier ses déclarations sur certaines zones du Soudan, sont dignes d'éloges. Le Gouvernement soudanais d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des initiatives en faveur de la protection des enfants, notamment l'élaboration d'une législation nationale ainsi que dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste. La création au sein de la police État de Khartoum d'une section spécialement chargée des femmes et des enfants mérite également d'être soulignée.

7. Sa délégation se déclare alarmée par la situation des enfants au Liban et dans le Territoire palestinien occupé, telles que décrites dans le rapport. Les visites de la Représentante spéciale ont révélé les conditions honteuses subies par les enfants suite aux opérations militaires israéliennes qui les prennent pour cibles. La communauté internationale doit fournir une assistance humanitaire à ces enfants dans les domaines de l'éducation et de la santé mentale, en vue de leur prodiguer le soutien psychologique qui les aidera à surmonter les horreurs dont ils ont été témoins. Tous les efforts doivent être faits pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent. La Représentante spéciale devrait visiter l'Iraq afin de se rendre compte de la situation des enfants et promouvoir en conséquence une action internationale efficace en leur faveur. Il est très important d'étendre le mandat de la Représentante spéciale pour y inclure les enfants soumis à une occupation étrangère ainsi que ceux qui vivent au quotidien les effets des opérations militaires. Le

mandat de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants devrait également porter sur les enfants vivant en territoire occupé dans la mesure où il s'agit d'une des formes de violence les plus intenses auxquelles les enfants sont confrontés.

8. **M^{me} Bowen** (Jamaïque) dit que l'arrivée à maturité de la Convention relative aux droits de l'enfant est une cause de joie. Sa ratification quasi universelle constitue un témoignage de l'importance attachée par la communauté internationale aux enfants. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle vital pour faire progresser le bien-être des enfants, non seulement en favorisant l'application de la Convention, mais en portant son attention sur des problèmes nouveaux ou en émergence, notamment par le biais des deux Protocoles facultatifs à la Convention. Sa délégation soutient la création du poste de Représentant spécial sur la violence à l'encontre des enfants. Elle a écouté avec la plus grande attention l'exposé d'un ex-enfant soldat, Ishmael Beah (A/C.3/62/SR.14) qui a mis au défi la communauté internationale de dépasser le stade de la rhétorique. Construire un monde fait pour les enfants exige une approche globale de la part de la communauté internationale. Une attention particulière doit continuer d'être accordée aux petites filles. Son Gouvernement pour sa part ne cessera pas de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant dans le monde entier, y compris les siens.

9. **M. Sea** (Cambodge) dit que depuis la restauration de la paix et de la stabilité politique au Cambodge fin des années 90, des efforts concertés ont été entrepris afin de promouvoir les droits des enfants cambodgiens. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et dans l'amélioration de l'état de santé des enfants, qui sont l'une des grandes priorités du Gouvernement. Des progrès ont également été enregistrés dans l'élargissement de la couverture vaccinale. L'accès des enfants à l'éducation de base a été considérablement amélioré et le taux net d'inscription dans l'enseignement primaire s'est élevé à 91,3 % en 2006. Toutefois, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La pauvreté continue d'être le principal obstacle à l'éducation des enfants, en particulier en zones rurales. Depuis la fin du conflit, l'attention s'est portée principalement sur la

scolarisation des enfants. La priorité est accordée aujourd'hui au renforcement des capacités du corps enseignant.

10. D'autres mesures à l'échelon national en faveur des enfants comprennent notamment le passage de la loi en 2005 sur la violence intrafamiliale et sur la protection des victimes ainsi que la création du Conseil national de l'enfance pour coordonner l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Son Gouvernement a également ratifié les deux protocoles facultatifs à la Convention et a conclu des accords pertinents avec les pays voisins.

11. **M. Gatan** (Philippines) exprime les condoléances de son Gouvernement au peuple pakistanais à propos de l'attaque terroriste de la veille.

12. Les intérêts des enfants philippins sont protégés par différents textes de loi, tandis que la Constitution impose à l'État de défendre le droit de l'enfant à recevoir une assistance, notamment les soins nécessaires et une protection contre toute forme d'abandon, de négligence, de mauvais traitements, de cruauté et d'exploitation. Les autorités militaires des Philippines n'ont jamais recruté d'enfants soldats. Les mesures nécessaires sont prises pour éviter de blesser sans distinction les enfants déployés dans des zones de combat par des acteurs non étatiques et pour les réinsérer dans la société. Les Principes de Paris et directives sur les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés semblent contenir des éléments peu conformes à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Son Gouvernement continuera de les étudier avec un esprit ouvert.

13. Le mois d'octobre a été célébré aux Philippines comme mois national des enfants, l'occasion de mettre en lumière les multiples aspects liés au bien-être des enfants. Le Gouvernement renforce également la mise en œuvre de sa politique en faveur du développement de l'enfant, qui comprend notamment une stratégie pour avoir des "enfants brillants". Le savoir-faire parental en est une composante. Le Gouvernement estime que les familles ont besoin d'être soutenues pour être réellement en mesure de bien élever et bien protéger leurs enfants contre des blessures physiques ou psychologiques. Enfin, la communauté internationale devrait continuer d'appuyer les pays en développement dans leurs efforts pour améliorer l'existence de leurs enfants

14. **M. Tupouniua** (Tonga) souscrit au point de vue de la Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés selon lequel davantage doit être fait pour combattre l'impunité et éliminer toutes les violences faites aux enfants. Les conflits internes exercent un effet dévastateur sur les jeunes. En 2006, le nombre de conflits dans le monde s'élevait à 56 en comparaison de 30 à l'époque de l'étude de Graça Machel. Les souffrances des enfants persistent encore longtemps après la fin des hostilités. Beaucoup sont rejetés par leurs propres communautés en raison des atrocités qu'ils ont commises lorsqu'ils étaient enfants soldats, provoquant la perpétuation d'un cycle de pauvreté. Son Gouvernement est préoccupé par le bien-être de ces enfants et lance un appel à la communauté internationale pour collaborer de concert afin de restaurer dans leurs vies l'amour et la paix.

15. Son Gouvernement reconnaît que des délinquants juvéniles sont parfois incités à commettre des crimes sans vraiment mesurer la conséquence de leurs actes. C'est pourquoi il y a eu une tendance à délaisser la répression au profit d'une réinsertion des délinquants dans leurs communautés dans l'île de Tonga.

16. Grâce à une subvention octroyée par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, par la Banque mondiale et encore d'autres partenaires du développement, une initiative est en cours visant à accroître l'accès des enfants à une éducation de qualité. De surcroît, le Gouvernement, conscient du degré élevé d'inactivité physique parmi les jeunes provoquant chez 36 % des garçons et 52 % des filles une surcharge pondérale, voire de l'obésité, incorpore aujourd'hui les sports dans le programme scolaire en tant qu'intervention précoce visant à prévenir les problèmes de santé associés à l'obésité. Les enquêtes ont révélé que les enfants âgés de 6 à 12 ans qui exercent cinq heures d'activité physique par semaine ont également de meilleurs résultats scolaires. Enfin, son Gouvernement continuera de collaborer avec la communauté internationale afin d'offrir aux enfants du monde un environnement sûr et pacifique.

17. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Palestine) fait part de la détresse de sa délégation face aux multiples violations des droits de l'enfant qui continuent d'être commises à travers le monde, en particulier dans les situations de conflit armé et d'occupation étrangère. Un fossé considérable persiste entre les normes légales internationales relatives à la protection des enfants, et leur application dans les faits. C'est l'absence de cette

mise en œuvre qui perpétue l'impunité de ceux qui bafouent les droits de l'enfant. Les dommages causés aux enfants ont des incidences négatives à court et à long terme, non seulement pour eux-mêmes mais également pour les femmes et leurs familles et la société tout entière, entravant les perspectives de paix et de développement.

18. La Convention relative aux droits de l'enfant a été le premier instrument pour la protection et la promotion des droits des enfants. D'autres instruments pertinents comprennent notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Ces instruments sont d'application sur la totalité du Territoire palestinien occupé, notamment Jérusalem-Est, et constitue le cadre de référence fondamentale pour tout examen précis de la situation des droits fondamentaux des enfants palestiniens vivant sous l'occupation. Tout examen de ce type montrerait que les droits des enfants palestiniens sont bafoués tous les jours par Israël, Puissance occupante.

19. Trois générations d'enfants palestiniens qui ont grandi apatrides et démunis dans des camps de réfugiés et deux générations dans le Territoire palestinien occupé n'ont connu que l'oppression, la discrimination et l'humiliation durant les 40 années d'occupation militaire par Israël. Les enfants palestiniens continuent d'être la cible d'une force excessive aveugle aux mains des forces israéliennes d'occupation et sont les victimes de nombre de crimes recensés par la Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés, y compris le meurtre, les blessures et la perte de membres, les attaques contre les écoles et les hôpitaux, l'absence de soins médicaux, la détention illégale, les déplacements et le déni à l'accès humanitaire. En conclusion, elle remercie les membres de la communauté internationale pour son appui en faveur des besoins, des droits et des aspirations des enfants palestiniens tout en l'exhortant à continuer à lui accorder son attention pour alléger leur sort et leur permettre de réaliser leurs droits fondamentaux inaliénables.

20. **M. Khalfallah** (Tunisie) dit que son Gouvernement a toujours manifesté son engagement pour assurer des conditions optimales au plein développement de toutes les potentialités des enfants ainsi qu'à l'exercice de leurs droits. La Tunisie a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991 et

a promulgué le Code de la protection de l'enfant en 1995. Ces réformes législatives, associées à des mesures concrètes, ont eu un impact direct sur la vie quotidienne des enfants, notamment par la création du Conseil supérieur de l'enfance, l'Observatoire des droits de l'enfant et le Parlement des enfants, outre la préparation du second Plan national pour les enfants (2002-2010) axé sur les principaux défis qui restent à surmonter.

21. Le rapport de son Gouvernement sur la Situation des enfants 2006 aborde le droit des enfants à exprimer leurs points de vue et à prendre des décisions sur les sujets qui les concernent. C'est dans ce contexte que le Parlement des enfants ainsi que les Conseils municipaux des enfants ont été mis en place afin de fournir des possibilités de dialogue et d'échange de vues et améliorer de la sorte la compréhension des autorités des besoins des générations futures et leur permettre de mieux adapter les politiques en faveur de l'enfance. D'autres initiatives ont trait à l'accès aux dernières technologies de l'information et de communication dans les écoles et à la possibilité offerte aux mères d'enfants âgés de moins de 16 ans de travailler à mi-temps sans compromettre leur avancement professionnel ni perdre leur droit à une pleine pension.

22. **M. Kapambwe** (Zambie) fait savoir que son Gouvernement a promulgué un certain nombre de dispositions législatives et constitutionnelles pour protéger les droits des enfants. La Constitution comporte une déclaration des droits qui encadre les droits fondamentaux et les libertés des enfants, tandis que les politiques telles que la politique nationale pour l'enfance, la politique nationale pour la jeunesse et les programmes nationaux d'action poursuivent l'objectif d'améliorer la qualité de vie des enfants en Zambie tout en fournissant les orientations fondamentales pour la mise en œuvre des initiatives associées à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

23. Dans le domaine de la santé de l'enfant, le Gouvernement vise à améliorer l'accès aux services sanitaires de base en zones rurales et à établir des programmes de soins à domicile. Un système a été mis en place pour la gestion intégrée des maladies de l'enfance au profit des enfants de moins de cinq ans. Les services de santé en matière de procréation à l'intention des jeunes sont prioritaires. Néanmoins, le Gouvernement est confronté à des défis considérables

en raison de la dépendance continue de la plupart des zones rurales envers les dispensaires urbains et de la fuite des cerveaux provoquée par l'exode du personnel médical zambien en direction des pays développés. Des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires pour la construction de dispensaires ruraux adéquats. Simultanément, des efforts sont entrepris pour améliorer les conditions de service du personnel médical en vue de l'inciter à rester en Zambie.

24. L'objectif du système éducatif en Zambie, établi par le document de politique nationale de l'éducation, est d'assurer l'accès de chaque enfant à l'éducation de base gratuite. Le Ministère du développement communautaire et des services sociaux assiste les orphelins, les enfants vulnérables et les enfants vivant avec le VIH/sida. Il subventionne les centres travaillant avec les enfants des rues. En 2000, son Gouvernement a lancé le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du travail (OIT), ce qui a contribué à l'élimination progressive de l'exploitation du travail des enfants en Zambie en leur fournissant des alternatives économiques et éducatives. La Convention N° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes du travail des enfants a été également incorporée dans le Programme national de lutte contre le travail des enfants.

25. Son Gouvernement a adopté des mesures spécifiques pour lutter contre l'exploitation sexuelle et les sévices à l'encontre des enfants. Il a soumis au Parlement une loi relative aux droits de l'enfant qui vise à établir un cadre législatif global pour les droits de l'enfant ainsi qu'à protéger les filles contre les violences sexuelles, la traite, l'exploitation sexuelle et le travail forcé. Des centres polyvalents offrant une approche intégrée aux victimes d'exploitation sexuelle ont été implantés dans tout le pays.

26. En dernier lieu, son Gouvernement a déclaré que le VIH/ sida constitue une crise nationale. La plus haute priorité a été accordée aux efforts visant à faire obstacle à sa propagation parmi les adolescents. Il attache une importance accrue à la situation des enfants infectés, au nombre de 90 000, en raison de transmission de la mère à l'enfant.

27. **M^{me} Munteanu** (Roumanie) dit que la prestation des soins aux enfants a été notablement réorientée depuis la fin du régime communiste et que la stratégie du Gouvernement consiste aujourd'hui à retirer le plus

grand nombre d'enfants placés dans des grandes institutions pour les confier à des familles d'accueil, à de petits établissements contrôlés par l'État ou alors de les proposer sur le marché de l'adoption. Le nombre d'enfants placés dans des grandes institutions a diminué ces dernières années de façon spectaculaire parce que le Gouvernement est persuadé que la meilleure protection de l'enfant consiste à le laisser dans sa famille, mais en leur fournissant toute la gamme des services nécessaires.

28. Elle souligne la carence d'informations sur la situation des enfants placés car leur sort n'a pas retenu autant l'attention que d'autres catégories d'enfants vivant dans des circonstances spéciales. C'est un fait malheureux que les enfants qui sont séparés de leurs familles deviennent plus vulnérables aux sévices, à l'exploitation et à la négligence. Il faudrait éviter, autant que faire se peut, de séparer les enfants de leurs familles en fournissant des services professionnels à ces dernières de manière à préserver l'unité familiale. La Convention relative aux droits de l'enfant a reconnu que la famille constitue le milieu naturel de l'enfant pour son développement et son bien-être. En même temps, son Gouvernement envisage la prestation des soins de substitution pour les enfants à risque ou privés de leur environnement familial. Le placement en institution doit être considéré comme le tout dernier recours. Le cas échéant, les enfants ont droit à une protection contre la discrimination, la négligence et l'exploitation. Ils doivent jouir des conditions requises pour développer toutes leurs potentialités et avoir leur mot à dire sur les décisions qui affectent leur vie. Afin de garantir ces conditions, il s'avère nécessaire de conduire des évaluations périodiques des institutions de placement. En même temps, des efforts doivent être consentis pour tenter de résoudre les causes sous-jacentes à l'institutionnalisation, notamment la pauvreté, l'éclatement de la famille, des systèmes de protection de l'enfance trop inflexibles et l'absence d'alternatives viables.

29. **M^{me} Radu** (République de Moldova) dit que les migrations pour cause économique ont souvent provoqué la désintégration familiale, ainsi que l'illustrent les expériences d'une de ses amies d'enfance, dont l'état de santé à l'âge adulte s'est détérioré en raison de l'absence de soutien familial et de son isolement parce que ses parents avaient dû émigrer sans elle à la recherche d'un emploi. La République de Moldova, à l'instar des autres pays de la

région, doit faire face à une série de nouveaux défis, tels que la traite des enfants, les taux croissants de toxicomanie, d'alcoolisme et de séropositivité parmi les jeunes parce que nombre d'enfants sont abandonnés ou dépourvus de soins appropriés après le départ de leurs parents.

30. Selon les statistiques officielles, en 2005, 26,6 % de la main d'œuvre travaillait à l'étranger, laissant 29 % des enfants moldaves vivre sans l'un des deux parents, voire sans parents. La réalité, c'est que des millions de gens n'ont d'autres choix que d'émigrer à la recherche d'un travail, de dignité humaine et d'espoir. Plutôt que d'empêcher leur départ, la communauté internationale devrait collaborer pour les aider à s'intégrer dans leur nouvel environnement au bénéfice de tous : les migrants, leurs familles, les pays d'origine et de destination. Son Gouvernement espère que l'entrée dans l'Union européenne permettra mieux que dans le passé aux migrants moldaves de maintenir le contact avec leurs familles.

31. S'agissant des droits de l'enfant, la République de Moldova est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'à ses deux Protocoles facultatifs. Elle a adopté des mesures importantes pour améliorer le cadre législatif de la protection des enfants. Son pays a également adopté la stratégie nationale « Éducation pour tous », pour la période 2004-2015, avec l'appui de différents organismes des Nations Unies, en vue d'étudier et d'identifier les besoins éducatifs et de leur assigner un ordre de priorité.

32. Il est regrettable qu'en dépit des efforts consentis pour améliorer leur santé et leur bien-être, les enfants continuent d'être utilisés comme des pions sur un échiquier dans les campagnes lancées par les terroristes ou les groupes séparatistes. Elle espère que le rapport sur la violence à l'encontre des enfants et celui sur les enfants et les conflits armés susciteront un nouvel élan en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant. Tous les enfants ont le droit de vivre en sécurité et de bénéficier des bienfaits de la civilisation, mais seul un consensus parmi les adultes -- décideurs, Gouvernements, organisations internationales et société civile -- peuvent les protéger de la discrimination et les rendre moins vulnérables.

33. **M^{me} Makhumula** (Malawi) dit que son Gouvernement a pris l'engagement de respecter ses obligations au titre de la Convention relative aux droits

de l'enfant, de mettre en œuvre les recommandations adoptées à l'occasion de la Session extraordinaire consacrée aux enfants ainsi que de réaliser d'ici 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a soumis son premier rapport périodique au Comité des droits de l'enfant, dont les observations finales se sont révélées particulièrement précieuses pour améliorer les mesures nationales en vue de créer un monde digne des enfants. Son Gouvernement a fait des efforts considérables dans le secteur de la santé des enfants. La couverture vaccinale est passée à plus de 80 %. Les moustiquaires imprégnées d'insecticide continuent d'être distribuées afin de prévenir le paludisme. Sa politique en faveur du traitement intégré des maladies de l'enfance a permis d'améliorer l'approvisionnement en médicaments essentiels, les services de transport de base et la formation du personnel pour traiter les maladies infantiles. De telles initiatives ont permis de réduire les taux de mortalité infantile de 104 en 2000 à 69 en 2006 pour 1000 naissances vivantes et de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 189 à 118 pour les mêmes années.

34. Son Gouvernement a mis en place en 2004 une politique en faveur du développement du jeune enfant, axée sur le développement cognitif, social, physique et psychosocial et sur son bien-être, tout en fournissant des orientations et un appui aux interventions visant à promouvoir le bien-être des enfants. La création de garderies communautaires représente une étape importante dans l'accès et la prestation de services en faveur de la petite enfance, notamment en zones rurales. Son Gouvernement reconnaît également l'importance d'un cadre juridique axé sur les enfants et a adopté cet effet les mesures nécessaires pour combler les lacunes dans la Constitution et la législation existante de façon à les harmoniser avec la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments internationaux.

35. Reconnaisant l'impact du VIH/sida sur les enfants, son Gouvernement a intensifié ses efforts pour prévenir la transmission de la mère à l'enfant grâce au dépistage volontaire et aux conseils prodigués aux mères qui le souhaitent, ainsi que la fourniture de médicaments antirétroviraux aux parents afin de prolonger leur existence. Il met également en œuvre un Programme national d'action en faveur des orphelins et d'autres enfants particulièrement vulnérables, visant à promouvoir la survie, le développement et le bien-être des enfants affectés par la pandémie du VIH/sida,

l'extrême pauvreté et d'autres facteurs socioéconomiques. Il encourage les enfants à participer aux questions du développement national, notamment par le biais du Parlement des enfants, lieu où ceux-ci peuvent exprimer leurs aspirations, leurs besoins et faire part de leurs problèmes quotidiens, permettant de la sorte à l'Assemblée nationale et aux Assemblées du district de mettre en œuvre des programmes à la lumière des besoins exprimés par les enfants.

36. **M^{me} Graham** (Afrique du Sud) accueille avec satisfaction l'examen stratégique intervenant dix ans après l'étude de Graça Machel concernant l'impact des conflits armés sur les enfants (A/62/228). Des progrès considérables ont été faits au cours des dernières décennies pour mieux protéger les droits des enfants dans les situations de conflit, mais beaucoup reste encore à faire. Le recrutement et l'emploi d'enfants dans les conflits armés se poursuivent et ne sont pas seulement une insulte aux valeurs humaines mais également un obstacle fondamental au développement. Une détermination accrue et un engagement plus ferme de la communauté internationale s'avèrent nécessaires pour appuyer les efforts nationaux, mettre plus rapidement en place un système d'obligation redditionnelle, appliquer la législation et les politiques et exécuter les programmes. L'étude sur la violence à l'encontre des enfants a révélé que celle-ci constitue un phénomène complexe survenant en différents endroits : le domicile et la famille, le système judiciaire et même les lieux de travail. Par conséquent, des politiques doivent être élaborées et appliquées en vue de prévenir la violence. L'abolition récente du châtement corporel représente une réalisation notable de l'Afrique du Sud grâce à la loi pour des écoles sûres et l'amendement à la loi sur les enfants. Cette dernière pose également l'interdiction du travail des enfants de moins de 15 ans et prévoit la création de centres pour les enfants et les jeunes avec des programmes de protection contre les sévices, l'abandon et l'absence de soins tout en fournissant une protection pour les enfants victimes de la traite ou d'exploitation sexuelle ainsi que des soins psychosociaux et d'autres traitements.

37. Il est donc temps que la communauté internationale fasse le point sur tous les engagements qu'elle a pris afin de créer un monde meilleur pour les enfants, un monde dans lequel le développement humain tient compte de l'intérêt supérieur des enfants tout en se fondant sur des principes d'égalité, de non-

discrimination, de paix et d'universalité des droits de l'homme, notamment le droit au développement.

38. **M. Heller** (Mexique) dit que dans sa politique d'ouverture aux observateurs internationaux, son Gouvernement en mai 2007 a pris note de la visite du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Son Gouvernement s'est fermement engagé à faire disparaître l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et la traite d'êtres humains qui porte principalement sur les femmes et les filles. Le Sénat mexicain vient d'adopter une loi contre la traite des êtres humains ainsi que des amendements qui aggravent les peines pour exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales. Le Gouvernement a également renforcé ses institutions en matière d'élaboration et d'application des politiques dans ce domaine. L'une des priorités du Plan national de développement 2007-2012 réside dans l'adoption d'une approche préventive en matière de promotion et de protection des droits fondamentaux des garçons et des filles. Ainsi que le relève le Secrétaire général dans son rapport sur les petites filles, celles-ci subissent souvent des discriminations multiples en raison de la persistance d'attitudes stéréotypées. Son Gouvernement par conséquent élabore des indicateurs statistiques sur la violence en attachant une importance particulière aux violences faites aux adolescentes et aux adolescents. Il attache également une importance spéciale à la nécessité de garantir les droits des enfants handicapés. Aussi a-t-il récemment ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

39. Il souscrit à l'affirmation de l'Expert indépendant que toutes les violences à l'encontre des enfants peuvent être évitées. Ce qu'il faut est un changement d'envergure dans les pratiques quotidiennes au sein de la famille, de la communauté, de la société tout entière ainsi qu'une reconnaissance des enfants comme sujets de droits fondamentaux. Notant les recommandations contenues dans le rapport de l'Expert indépendant, il déclare que tout mécanisme de suivi devrait tenir compte du travail effectué par les mécanismes existants, notamment ceux du Conseil des droits de l'homme, afin d'éviter le double emploi et exercer un réel impact sur la violence à l'encontre des enfants.

40. **M. Al-Anzi** (Arabie Saoudite) dit que parce que la cause des enfants représente l'avenir de la société sans qu'ils ne puissent connaître ni réclamer leurs

droits, l'Islam a sauvegardé ces droits bien avant l'adoption de n'importe quelle législation ou Convention sur les droits de l'homme ou ceux des enfants. La loi islamique (charia) protège les droits de l'enfant dès la naissance en prohibant la grossesse hors mariage, en interdisant l'avortement et en cherchant à empêcher tout mal ou toute atteinte à l'enfant avant la naissance. Il a également préservé les droits de l'enfant dans des domaines tels que l'allaitement maternel, la garde, les soins, l'entretien, le choix adéquat du nom, l'éducation et l'héritage.

41. Depuis sa création, l'Arabie Saoudite a adopté la charia comme source fondamentale de préceptes de vie. En outre, l'article 10 de la Constitution dispose que l'État doit s'efforcer de resserrer les liens familiaux, préserver les valeurs arabes et islamiques et fournir des soins à tous les individus ainsi que les conditions souhaitables pour leur développement dans le cadre de leurs capacités naturelles. Cela signifie assurer, à travers les institutions gouvernementales et locales, que les enfants jouissent pleinement de tous leurs droits. La Commission nationale pour l'enfance, instituée en 1979, coordonne toutes les activités relatives aux soins des enfants, notamment le développement de leurs talents. A cet effet, la Fondation du Roi Abdelaziz et de ses compagnons pour les enfants doués a été créée. L'enseignement est gratuit. Le programme des cours est conçu pour assurer un développement social et culturel qui favorise la soif de connaissances chez les enfants. Une attention particulière est accordée aux enfants handicapés en instituant des centres de réhabilitation et en fournissant une aide à leurs familles. Des associations caritatives et des orphelinats ainsi que des institutions d'accueil pour les enfants souffrant de maladies chroniques ont également été créés. Une série de mesures contre le travail des mineurs d'âge ou de jeunes dans des emplois dangereux ou malsains ont été adoptées en application des principes énoncés dans une décision ministérielle. Le Gouvernement a également accédé à maints instruments de droit international islamique.

42. Il convient d'appeler l'attention sur les assassinats, les tortures et la déprivation des droits les plus fondamentaux des enfants dans le Territoire occupé palestinien. Il invite à la communauté internationale à intervenir pour préserver et protéger les droits de ces enfants, en application des Conventions internationales pertinentes

43. **M^{me} Salayeva** (Azerbaïdjan) dit que son Gouvernement accorde la plus grande importance à l'étude sur la violence à l'encontre des enfants et aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Au cours de ces dernières années, il s'est attaché à élaborer un mécanisme efficace de protection des enfants à l'échelle nationale. La prévention et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des enfants sont l'un des objectifs essentiels des politiques nationales et figure dans toutes les grandes stratégies et programmes axés sur le développement social, la réduction de la pauvreté et la protection des droits de l'homme. Le Programme national d'action pour la protection des droits de l'enfant qui vient d'être adopté est le premier document à couvrir l'ensemble des secteurs du Gouvernement; notamment le développement de l'enfant et l'amélioration de l'accès à de meilleurs services de santé et d'éducation.

44. Les petites filles bénéficient d'une attention spéciale. Le Comité État pour la famille, les femmes et les enfants poursuit à l'heure actuelle une recherche sur les causes, les conséquences et l'impact des mariages précoces sur le développement des filles. Des campagnes régulières de sensibilisation sont régulièrement menées dans toutes les régions du pays sur des thèmes tels que la santé en matière de procréation, la protection contre la violence et la prévention du VIH/sida, principalement à l'intention des femmes et des filles en zones rurales.

45. Satisfaire les besoins des groupes vulnérables tels que les orphelins ou les enfants abandonnés, les enfants des rues, les enfants réfugiés ou déplacés à l'intérieur du territoire, constitue une autre priorité. La situation des enfants victimes de conflits armés demeure la question la plus importante. Les déplacements forcés d'enfants déracinent enfants et adolescents au moment de leur vie où le besoin de stabilité est le plus grand. Malheureusement, en Azerbaïdjan, 200 000 enfants ont été contraints de se déplacer en raison du conflit avec l'Arménie. Des mesures sont prises pour alléger leur sort et traiter leurs traumatismes psychologiques, mais il est des blessures que personne ne peut guérir, celles qui sont provoquées par les horreurs de la guerre, les déplacements forcés, la séparation de sa famille, la violence et les sévices. Son Gouvernement plaide vigoureusement en faveur d'une action internationale concertée en faveur des enfants dans les conflits armés et pour la fin de l'impunité des responsables de graves

violations commises à l'encontre des enfants en temps de guerre.

46. **M^{me} Tincopa** (Pérou) dit que la promotion et la protection des droits de l'homme constituent un cadre essentiel pour assurer le bien-être et le développement des enfants et des adolescents. Son Gouvernement a élaboré un plan d'action stratégique qui accorde la priorité à l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités sociales, la protection des enfants, la participation des jeunes aux décisions et la lutte contre la violence, les sévices et l'exploitation des enfants.

47. L'étude sur la violence à l'encontre des enfants a noté qu'il s'agit là d'une réalité quotidienne pour beaucoup d'enfants dans le monde entier et a clairement démontré la nécessité d'une intervention immédiate en vue de prévenir et de répondre à une telle violence. L'Expert indépendant a souligné que mettre fin à cette violence requiert un engagement au plus haut niveau. Sa délégation fait sienne la recommandation de l'Expert indépendant de nommer un Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants agissant comme défenseur des enfants dans le monde entier pour la prévention et l'élimination des formes de violence à leur égard, tout en encourageant la coopération internationale à cet effet.

48. Dix ans après l'étude de Graça Machel sur les enfants dans les conflits armés, les droits les plus élémentaires des enfants continuent d'être bafoués dans de tels conflits. Les efforts du Représentant spécial sur les enfants et les conflits armés sont néanmoins dignes d'éloges tandis que la résolution du Conseil de sécurité 1612 (2005) offre une structure détaillée formelle pour protéger les enfants dans les conflits armés. Finalement, elle se félicite de l'incorporation des droits des enfants dans des instruments internationaux majeurs tels que la Déclaration relative aux droits des populations autochtones. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, son Gouvernement n'épargne aucun effort pour assurer aux enfants et aux jeunes la pleine jouissance de leurs droits.

49. **M^{me} ONG** (Singapour) dit que l'unique ressource naturelle de son pays, c'est sa population. Le Gouvernement par conséquent croît fermement à la nécessité de développer toutes les potentialités de ses enfants et de les protéger et veiller à leur bien-être. Aucun enfant n'est empêché d'étudier faute de moyens. Le système éducatif de Singapour a été

premier au classement du Rapport sur la compétitivité mondiale en raison de sa faculté de répondre aux besoins de la concurrence internationale. En même temps, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est le plus bas dans le monde. Néanmoins, Singapour n'est pas totalement exempte de problèmes tels que les sévices infligés aux enfants ou la carence de soins. L'approche multidimensionnelle de son Gouvernement dans le domaine de la protection de l'enfance comporte notamment la protection offerte par la législation, les interventions, la prévention et la formation. L'instrument législatif clé est la loi relative aux enfants et aux jeunes. Les mécanismes d'intervention comprennent notamment les normes de protection des enfants et le Service de la protection de l'enfance. Finalement, les enseignants ont reçu une formation pour détecter les mauvais traitements infligés aux enfants.

50. L'engagement de son Gouvernement concernant la protection des enfants va au-delà de ses frontières. Il participe activement aux initiatives régionales et internationales portant sur les violences faites aux enfants et la carence de soins. Il a accueilli en 2005 la Sixième Conférence régionale pour l'Asie sur l'abandon d'enfants et mauvais traitements infligés aux enfants. Reconnaissant que la traite des enfants et le tourisme sexuel sont des problèmes mondiaux qui ne peuvent être résolus efficacement au seul plan national, Singapour s'est engagée avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dans une campagne régionale pour lutter contre le tourisme pédophile. En 2006, Singapour a décidé d'élargir la juridiction extraterritoriale aux ressortissants nationaux pratiquant l'exploitation sexuelle des enfants à l'étranger.

51. **M. Abdussalam** (Jamahiriya arabe libyenne) souligne qu'en dépit du fait que la majorité des États ait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs, de très nombreux enfants continuent d'être tués, mutilés, enrôlés de force et violentés. Sa délégation invite la communauté internationale à collaborer au retour des enfants réfugiés dans leurs pays et leurs familles. À cet égard, il rend hommage aux efforts de la Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés. De même, bien que la majorité des États ait ratifié la Convention N° 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative à l'interdiction à l'élimination des pires formes de travail des enfants, les enfants continuent de travailler dans ces conditions. Sa

délégation demande à la communauté internationale et aux institutions de la société civile de prendre les mesures nécessaires pour éliminer le travail des enfants. Sa délégation fait sienne la recommandation de l'Expert indépendant relatif à la nomination par le Secrétaire général d'un Représentant spécial sur la violence à l'encontre des enfants

52. Sa délégation est gravement préoccupée par les souffrances des enfants victimes de conflits armés et d'une occupation étrangère comme c'est le cas dans le Golan, en Iraq et en Palestine. Il invite la communauté internationale à restaurer sa crédibilité en condamnant Israël, en qualité de Force occupante, pour avoir perpétré des pratiques qui privent les enfants palestiniens d'accès à l'éducation et aux soins, et dans certains cas, de leurs vies.

53. Son Gouvernement a mis en place dans tout le pays des établissements pour soigner aussi bien que vacciner en temps voulu femmes et enfants et réhabiliter les jeunes délinquants. Le Programme Al-Kadhafi en faveur des femmes africaines, enfants et jeunes, illustre l'engagement continu de son Gouvernement d'assurer liberté et prospérité sans discrimination de sexe, de langue, de religion ou de couleur. Son pays est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et s'est engagé à appliquer ses dispositions à l'échelle nationale. Assurer le droit des enfants à l'éducation, à la santé et au développement constitue le meilleur investissement qu'une société peut faire.

54. **M. Al-Shami** (Yemen) dit que conformément aux enseignements du véritable Islam, son Gouvernement a été l'un des premiers à devenir partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux Protocoles facultatifs. Il a également ratifié la Convention N° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. La Constitution et la législation du Yémen protègent les droits des enfants et des jeunes. Le Conseil supérieur de la mère et l'enfant et le Ministère des droits de l'homme et d'autres instances ont été créés pour traduire les dispositions légales dans la réalité. Alors que dans le passé, les mères, les enfants et les jeunes étaient simplement une composante parmi d'autres de plans nationaux plus vastes, depuis 2001 il existe des stratégies nationales extraordinaires exclusivement réservées pour chacun de ces groupes. En juin 2007, le Gouvernement a lancé une Stratégie nationale en faveur des enfants et des jeunes tout en prenant les dispositions requises pour créer un Conseil supérieur

de l'enfance et de la jeunesse qui sera dirigé par le Vice-Président de la République. Des partenariats avec des institutions de la société civile, comme le Parlement des enfants, sont également importants, aussi sa délégation exprime-t-elle sa reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et aux autres partenaires internationaux pour leur aide. Finalement, il lance un appel à la communauté internationale pour libérer de la violence, de la pauvreté et des privations les enfants palestiniens vivant sous l'occupation israélienne.

55. **M^{me} Simovich** (Israël) accueille avec satisfaction l'étude de l'Expert indépendant sur la violence à l'encontre des enfants qui ne devrait pas rester un exercice purement académique, mais devrait inciter au contraire les États membres à promulguer les législations nationales qui imposent de devoir rendre davantage des comptes sur le bien-être des enfants dans tous les aspects de la vie. Le Parlement israélien possède un Comité spécial chargé des droits de l'enfant qui est responsable de leur protection et de l'avancement de la réalisation de leurs droits en application des accords internationaux. Sa délégation appuie vigoureusement la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants.

56. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les petites filles (A/62/297), son Gouvernement estime que les filles doivent non seulement bénéficier d'une protection, mais également des mêmes opportunités que les garçons et que ceux-ci doivent être éduqués au respect du droit des filles à l'égalité. Un programme du Gouvernement vise à encourager les filles à choisir des filières scientifiques et technologiques. Le capital humain constitue la plus grande richesse d'Israël qui jouit d'un des taux de réussite scolaire et académique les plus élevés dans le monde.

57. L'étude de l'Expert indépendant a relevé le taux inquiétant de suicides chez les garçons dans de nombreuses régions. Sa propre région vit le résultat de cette tendance d'une façon particulièrement troublante. Des enfants palestiniens impressionnables sont soumis à des barrages de programmes haineux dans les médias et sont quelquefois utilisés pour des attentats-suicide à la bombe. Pour instaurer un climat de paix, les pays doivent commencer avec leurs enfants.

58. Son Gouvernement a accueilli avec satisfaction la visite de la Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés en vue d'évaluer la situation des enfants vivant dans des conditions difficiles. Tout en ne partageant pas toutes les conclusions de la Représentante spéciale, tant sur le plan factuel que juridique, elle regrette que certaines précisions évoquées par Israël n'aient pas été prises en compte dans le rapport final, mais néanmoins apprécie les efforts de la Représentante spéciale. De nombreux enfants vivant dans la partie Sud d'Israël et à proximité de la frontière libanaise continuent de vivre dans la terreur des tirs quotidiens de roquettes et souffrent de stress post-traumatique. Toutefois, un nouvel élan d'optimisme prévaut dans la région ainsi qu'un sentiment d'espoir qui devrait affecter le dialogue renoué avec tous les pays voisins d'Israël.

59. Israël est un État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et au premier Protocole facultatif tandis que le second est en cours de ratification. Son Gouvernement estime que la société civile pourrait constituer une force considérable pour la protection de l'enfant. La société civile en Israël est très active sur toutes ces questions. Finalement, il est vital de mener des politiques durables à l'égard de l'environnement et du changement climatique pour que les enfants puissent hériter d'un monde viable.

60. **M. Bhattarai** (Népal) dit que le temps est venu pour une évaluation honnête de l'état de réalisation des Objectifs du Millénaire se rapportant aux enfants ainsi que de la mise en œuvre des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants en vue de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Dans ce contexte, il rend hommage au travail des Bureaux régionaux et des Bureaux de pays de l'UNICEF, notamment le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud.

61. Son Gouvernement s'est engagé à réaliser les principaux objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais il estime que les pays les moins avancés et les pays sortant d'un conflit, à l'instar du Népal, devraient recevoir une assistance internationale supplémentaire, tant financière que technique, en vue de concrétiser ces objectifs. Conformément aux recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, son Gouvernement met en œuvre des programmes pour la libération et la réadaptation des enfants soldats. Il a également adopté toute une série de mesures

législatives et administratives ainsi que des politiques de développement sauvegardant les droits des enfants. Une législation a également été promulguée pour mettre un terme à la traite des femmes et des enfants.

62. Les enfants dans les zones rurales les plus reculées ainsi que ceux des communautés marginalisées, comme les Dalits, sont particulièrement défavorisés. Son Gouvernement accorde par conséquent la plus haute priorité à l'inclusion sociale ainsi qu'au développement du secteur social. Afin de fournir une assistance aux enfants les plus désavantagés et les plus vulnérables, notamment les filles et les enfants appartenant à des minorités ethniques, un Programme national d'action en faveur de l'éducation pour tous a été mis en œuvre pour garantir l'accès gratuit, universel et obligatoire à l'enseignement primaire d'ici 2015.

63. **M^{me} Kulzhanova** (Kazakhstan) dit que le prochain examen à mi-parcours de la session extraordinaire consacrée aux enfants fournira l'occasion d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus de la session. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des enfants dans le monde. Les conclusions et recommandations de l'étude sur la violence à l'encontre des enfants menée par l'Expert indépendant fournissent une base solide pour protéger efficacement à l'avenir les enfants de la violence.

64. Son Gouvernement prête une attention soutenue à la protection maternelle et infantile en vue d'améliorer la condition des femmes et des enfants. Sa démarche en matière de promotion des droits de l'enfant est résolument multisectorielle en s'appuyant sur les organismes gouvernementaux, le Médiateur des droits de l'homme, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les mouvements de jeunes. Il consolide sa législation en matière d'éducation, de santé et d'assistance sociale en faveur des enfants. Environ 99% des enfants du Kazakhstan bénéficient de l'enseignement primaire obligatoire sans distinction de sexe. Donnant suite aux recommandations du Comité des droits de l'enfant, le Gouvernement a institué un Comité pour la protection de l'enfance. Les programmes scolaires et universitaires comprennent l'éducation aux droits de l'homme. Un programme national de protection de l'enfance a édicté des directives de politiques générales et des mesures législatives tandis que nombre d'autres initiatives ont également vu le jour. Finalement, un programme

d'action pour combattre la criminalité axée sur la traite est mis en œuvre aujourd'hui.

65. En dépit de toutes ces mesures, les handicaps des enfants, la délinquance juvénile, la mortalité infantile et la propagation du VIH/sida posent des défis considérables. Pour les relever, son Gouvernement collabore étroitement avec les organismes internationaux et les institutions comme l'UNICEF auquel il rend un hommage particulier.

66. **M. Moreira** (Brésil) note que le rapport de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/62/209) a été traduit dans douze langues, manifestant que les Gouvernements, la société civile et ceux qui travaillent avec les enfants acceptent de plus en plus largement cette problématique. Il fait sienne la conviction de l'Expert indépendant qu'il s'avère urgent de nommer un Représentant spécial sur la violence à l'encontre des enfants en vue de traduire en actes les recommandations de l'étude et invite instamment la Troisième Commission d'en décider au cours de la présente session.

67. Son Gouvernement a pris l'engagement de protéger les droits des enfants. Il a adopté un Programme national d'action en faveur des enfants et des adolescents de nature transversale et a créé un réseau pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants et adolescents. Il sera l'hôte du Troisième Congrès contre l'exploitation commerciale des enfants qui se tiendra en 2008. Il a mis au point des programmes spéciaux à l'intention des enfants et adolescents en conflit avec la loi en mettant avant l'accent sur leur réinsertion dans la société. Il a accompli des progrès notables sur la voie de l'élimination du travail des enfants. Grâce à l'appui technique de l'UNICEF, il assume la coordination de 15 pays de toutes les régions du monde en vue de promouvoir un projet de directives des Nations Unies pour la protection et les soins de remplacement aux enfants privés de soins parentaux. Il invite tous les États membres à soutenir cette initiative.

La séance est levée à 13 heures.